



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2024

**L'an deux mille vingt quatre, le dix avril, à 16h00,**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :  
4 avril 2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 31

Nombre de votants : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Ne participe pas : 1

Secrétaire de séance :  
Laetitia BATTÉ

### Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Robert PORCU, Eliane THIBAUX, Eric MIGLIACCIO, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Laetitia BATTÉ, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Frédéric CARTA, Pascal GONET, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Marie-Anne BENJO, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Camille DESANGES, Gilles GARCIA

### Représenté(s) :

Carole DE PERETTI donne procuration à Eliane THIBAUX, Luc DE MARIA donne procuration à Céline BOTTASSO, Linda ROMERO donne procuration à Laetitia BATTÉ, Marie-Cristine NICOLAS donne procuration à Frédéric CARTA, Jacques VENET donne procuration à Armande PROSPERI, Jean-Pierre ROUSSEL donne procuration à Gilles GARCIA

### **DEL\_2024\_078 : Demande de subvention - Projet de rénovation énergétique du groupe scolaire JM Cousteau.**

Après avoir entendu le rapport de Laetitia BATTÉ, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

La commune de Sanary-sur-Mer agit au quotidien contre le changement climatique et pour l'économie de ses consommations énergétiques.

Elle s'est engagée pleinement dans le Décret Tertiaire et la rénovation de ses bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>.

Elle a d'ores et déjà fait réaliser des audits par un bureau d'études et elle prévoit des travaux de rénovation énergétique sur ses groupes scolaires et notamment pour l'école JM Cousteau.

Ces travaux permettront d'améliorer leur performance énergétique afin de réduire les dépenses mais également les émissions de gaz à effet de serre.

### Calendrier :

La rénovation de cette école démarrera en avril 2024 pour se terminer au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

### Plan de financement du projet :

Financier	Montant HT	Pourcentage
Etat (fonds Vert)	75 684.02 €	40 %
Région Sud (nos Communes d'Abord)	75 684.02 €	40 %
Autofinancement	37 842.00 €	20 %
Total	189 210.04 €	100 %

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir

- autoriser monsieur le Maire à solliciter l'Etat, dans le cadre du Fonds Vert, pour un soutien financier à la rénovation du groupe scolaire JM Cousteau.

**Ne participe pas : 1**

Carole DE PERETTI

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,

A ~~Sauvage~~, le 15 AVR. 2024



Le Maire

**Daniel ALSTERS**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).